## Département du Morbihan Commune de RIANTEC Lotissement : 12 lots Lotissement "Les rives de Kerner"

Permis d'Aménager n°PA 56193 24 L0001 (accordé le 19.12.2024)

## PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique

privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

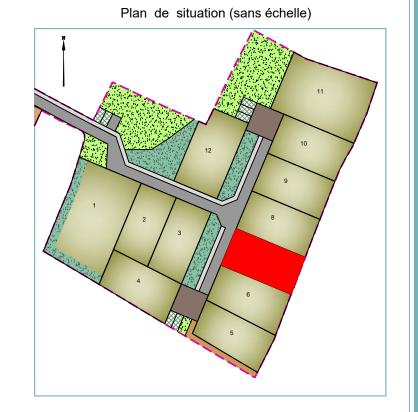
- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain,ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

LOT N°: 7
Superficie provisoire: 351 m²
(en attente du bornage)

Réf. Cadastrale : Section CB n° 185p

Surface de plancher : 200 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :





SELARL NICOLAS ASSOCIÉS Céomètres-Experts • Urbaniste diplômé AGENCE D'HENNEBONT 3 avenue Françoise Giroud 56700 HENNEBONT Tél : 02 97 36 25 02 Email : hennebont@sarlnicolas.fr

WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM

Dressé le 25.06.2025

Modifié le

Dressé par MELEDO Elsa

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence : H24-166

